

Département de la Somme

N°12/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Création d'un nouveau tarif
de l'eau sur la Zac des bornes
du temps

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Date de convocation :

06 mars 2023

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

La séance étant ouverte,

Monsieur le Président, dans le cadre du contrat pour l'appui à la gestion du service public de l'eau potable sur la ZAC des Bornes du Temps avec la Société des Eaux de Picardie et de la compétence de la CCNS en matière de zones d'activités, indique qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs de l'eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux tarifs de l'eau et assainissement sur la ZAC des Bornes du Temps annexés à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

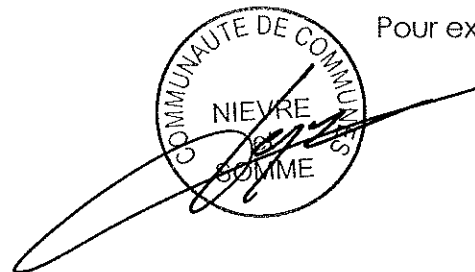
Publié le

ID : 080-200071223-20230316-12_2023-DE

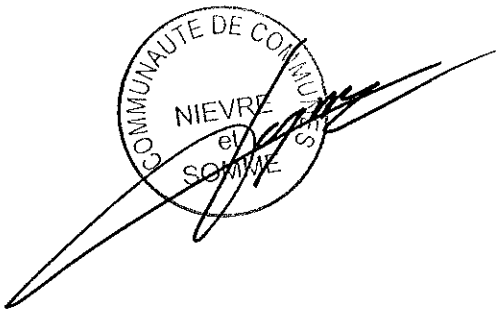


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.

A circular stamp with the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME' is overlaid with a large, handwritten signature in black ink.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

A circular stamp with the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME' is overlaid with a large, handwritten signature in black ink.